L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 1er JUIN 1876. 49me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI MATIN 1er JUIN.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Gabriel Lasmonnt, à 6 heures du soir, dans sa salle d'encan, livres, microscope, machine électro-magnétique.

Par S. Guinault, rue St. Philippe 103, entre Dauphine et Bourgogne, meubles, tableaux, etc.

Par O. Valeton, aux Nos 91 & 95 rue des Magasins, 237 ballilets de clous.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 33 de la rue des Magasins — habillements, chemises, chapeaux et casquettes.

Par Vincent & Co., aux Nos. 62 et 64 de la rue de la Douane—marchandises sèches étrangères et américaines.

SPECTACLES.

Jeudi 1er Juin 1876.

JARDIN MAGNOLIA—Divertissements et farces.

Les accusations contre le président de la Chambre.

Nous n'avons encore rien dit des accusations de corruption portées contre l'honorable Kerr, président de la Chambre des représentants, par un comparse radical nommé Harvey. Ces accusations sont tellement ridicules qu'elles ne méritent pas l'honneur d'une réfutation sérieuse. Ce Harney, qui avait été huissier auxiliaire en 1865, a déclaré que M. Kerr lui avait demandé $500 pour nommer un républicain du nom de Green à une place enbalterne à la Chambre. M. Kerr a simplement nié les faits en disant qu'il n'avait jamais eu aucun rapport avec Harney.

Toute cette histoire a été inventée par quelques meneurs radicaux dans un but qu'ils ne laissent que trop apercevoir. Ils savaient très bien qu'une pareille accusation ne pouvait porter atteinte à l'honorabilité trop bien établie du président Kerr et qu'il ne se trouverait pas un républicain sensé pour y ajouter foi.

Mais ils ont voulu, en ourdissant cette petite manœuvre, fournir un moyen de défense aux personnages républicains compromis par l'enquête, en prouvant combien il est facile d'accuser faussement un homme honorable à l'aide de faux témoignages.

Si M. Kerr est innocent, diront les bons apôtres du radicalisme, n'est-il pas à présumer que les accusations portées contre le président, contre Morton, contre Blaine, sont aussi le résultat de conspirations organisées pour les perdre dans l'opinion publique.

L'argument est plus spécieux que juste. Chaque accusation doit être jugée d'après son caractère propre et ses mérites.

Il y a eu des hommes qui passaient pour honorables et qui ont été compromis dans les scandales du crédit mobilier.

Les dénonciations d'agents de bas étage et dont la véracité peut être suspecte, peuvent atteindre des hommes parfaitement innocents, cela est vrai, mais elles peuvent servir dans beaucoup de cas, à démasquer de vrais coupables. Entre le dire de l'accusateur et la dénégation de l'accusé, le public a pour se prononcer les circonstances de l'affaire et les preuves accessoires.

Dans l'affaire de M. Kerr le doute ne paraît pas même exister, car les républicains eux-mêmes déclarent qu'ils n'ajoutent pas la moindre foi au témoignage de Harney. Or, comme on ne peut trouver aucun motif personnel à cet individu pour avoir imaginé une accusation fausse de cette nature, il faut croire qu'il a servi d'instrument à une petite manœuvre dans l'intérêt des accusés républicains.

Tous les organes radicaux vont, en effet, s'en prendre de ce fait à argument de cet incident, comme le fait le journal officiel de notre ville qui termine ainsi un article sur ce sujet :

Un bien possible peut sortir de cette affaire. Si la mortification qui vient d'atteindre M. Kerr lui apprend ainsi qu'à ses amis qu'il y a une grande différence entre l'accusation et la preuve, ce sera une leçon suffisante, et que lorsque des coups de feu sont tirés à la ronde témérairement les spectateurs innocents peuvent être aussi bien atteints que les combattants, la leçon aura été précieuse. Si cela est bien compris, cela pourra détourner ses amis politiques de leur folle croisade contre les fonctionnaires républicains.

Il y a là un aveu de l'objet qu'ont en en vue ceux qui ont imaginé la petite machination contre l'honorable Kerr et en même temps une étrange illusion sur l'effet qu'elle peut avoir.

Les démocrates, loin de reculer devant une manœuvre aussi puérile qu'odieuse, doivent redoubler d'efforts pour arriver à faire connaître toute la vérité sur les scandales du régime radical. S'il y a eu des méfaits commis par des démocrates, qu'on les dénonce, la démocratie n'a pas intérêt à les protéger. Mais ce n'est pas en subornant des témoins et en leur faisant débiter des histoires que nul ne peut accepter comme vraisemblables, que les gens compromis du parti radical se tireront d'affaire.

Le moment est venu où il faut que les masques tombent ; le peuple veut juger les hommes politiques sur leurs actes.

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE COMITÉ DÉMOCRATE CONSERVATEUR DE PAROISSE.—Nous donnons ci-après le texte des résolutions que le comité démocrate conservateur de paroisse a adopté à sa dernière séance :

Attendu qu'il est d'une importance vitale d'obtenir, à la prochaine campagne, la coopération de tous les votants démocrates et conservateurs :

Il est résolu que chacun des clubs centraux des wards de cette paroisse procédera à un nouvel enregistrement des votants démocrates et conservateurs de son ward ; que cet enregistrement sera inscrit sur un double jeu de livres, du 5 au 20 juin inclusivement, sous la surveillance de commissaires désignés par les présidents des clubs centraux ou élus par les clubs centraux.

2° Les présidents des clubs centraux nommeront ou les éliront (des commissaires qui s'occuperont de la révision des livres d'enregistrement, du 21 au 28 juin inclusivement, et dont le devoir sera de délivrer un certificat d'enregistrement à chaque votant dûment enregistré.

3° Chaque club central transmettra au comité de paroisse, vers le 29 juin, une copie de l'enregistrement dûment revu.

4° Aucun votant ne pourra se faire enregistrer à moins qu'il ne produise des papiers d'enregistrement d'Etat de 1874, ou qu'il ne soit reconnu par deux votants responsables du ward ou qu'il ne soit devenu majeur depuis le dernier enregistrement.

5° Le 20 juin, il sera procédé, dans chaque des wards, à l'élection des officiers suivants du club central : un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier ; il sera procédé, également, à l'élection de deux délégués au comité de paroisse.

Les *polls* seront ouverts de 7 heures du matin à 8 heures du soir, et personne ne pourra voter à moins qu'il n'ait été dûment enregistré comme votant du ward.

Ceux qui admirent le bon goût et les grandes entreprises doivent se rendre au pied de la rue du Canal, à 6 heures 45 du matin, et entrer dans les chars salons de la *ligne de Mobile* qui les conduiront avec rapidité à travers les baies et les rivières, en passant sur les splendides nouveaux ponts en fer; ils pourront jouir du coup-d'œil de nombre de charmantes villas sur le bord de la mer et des beautés de la nature qu'on peut admirer jusqu'à Long Branch et Cape May. Les brises salines qui viennent du Golfe et des côtes du Mississippi, sous la douce influence du soleil du Sud, sont choses qui ne peuvent être reproduites à la grande Exposition du Centenaire National.

Mais que cela ne vous fasse pas oublier l'autre train de 5 heures du soir, avec ses chars-palais qui transportent les malles des Etats-Unis, et le Great Southern Express, qui depuis bien longtemps a acquis une réputation nationale.

Ces deux trains vont avec une rapidité étonnante, et offrent aux voyageurs le confort et la sécurité qu'on n'avait jamais eus jusqu'à présent, avec le système des chemins de fer au Sud.

Rappelez-vous que c'est la seule ligne qui possède des chars-palais, des salons et des dortoirs jusqu'aux terrains du Centenaire, et qui ait un double train de chars quotidien.

Une lettre du capitaine Eads au Secrétaire de la guerre.

Le capitaine Eads nous a fait tenir hier une copie d'une très longue lettre qu'il vient d'adresser au Secrétaire de la guerre.

Toute la première partie de la lettre relate des faits et reproduit des documents déjà connus à la Nouvelle-Orléans. C'est l'historique des différends qui se sont élevés entre M. Eads et les officiers du génie et la reproduction de sa polémique avec le major Howell.

Le capitaine Eads invoque l'opinion des trois ingénieurs qu'il emploie, MM. Corthell, Bayley et Max E. Schmidt, pour combattre les assertions du major Howell. Il a écrit deux fois à Washington au surintendant du service d'inspection des côtes pour obtenir un examen officiel de la Passe du Sud et il lui a été répondu de s'adresser au général Comstock, inspecteur du génie, dans le service duquel ce travail rentrait. Alors, à la date du 9 mai, M. Eads a télégraphié au Secrétaire de la guerre pour le prier de donner des instructions dans ce sens au général Comstock.

Le général Comstock a visité les jetées et y est même resté un jour avec M. Eads, mais il a refusé de fournir à celui-ci aucune attestation officielle des profondeurs, &c.

Le capitaine Eads se plaint du général Humphreys, aussi bien que du major Howell, qui, selon lui, ont fait une opposition systématique à son entreprise parce qu'ils étaient favorables au projet de canal du fort St-Philippe. Il ajoute que cette opposition lui a mis dans ses démarches pour se procurer les capitaux nécessaires à son entreprise, et il conclut en demandant au secrétaire de la guerre d'empêcher toute ingérence officielle ultérieure de ces officiers dans son entreprise et en requérant que l'officier inspecteur détaché par le département pour faire des sondages, soit tenu de lui communiquer les informations qu'il possède.

Nous comprenons l'intérêt que le capitaine Eads peut avoir à obtenir un démenti officiel des assertions contenues dans la lettre du major Howell, mais il se peut que le secrétaire de la guerre ne se considère pas comme obligé par la loi de le lui fournir. Le département de la guerre ne doit s'occuper de l'entreprise que lorsque M. Eads déclarera qu'il a obtenu la profondeur de vingt pieds dans un chenal de la longueur et de la largeur spécifiées et lorsqu'il réclamera le paiement fixé par la loi.

Jusque là, M. Eads doit être laissé à lui-même, sans ingérence dans son entreprise. Or, il n'allègue pas que les officiers du génie lui aient suscité des entraves matérielles, il se plaint seulement de lettres qu'ils ont écrites aux journaux. Nous ne savons si le secrétaire de la guerre se croira autorisé à interdire au major Howell de rendre public le résultat des sondages et des observations faites dans son service.

Mais en présence des allégations de M. Eads sur le parti pris d'hostilité qu'il attribue à cet officier, le département de la guerre jugera sans doute nécessaire de mettre fin à ce différend en ordonnant une inspection officielle de la Passe du Sud et en en publiant le résultat. Nous pensons que le major Howell ne fera lui-même aucune objection à une pareille mesure.

Le Comité Congressionnel d'enquête.

Séance de mercredi 31 mai.

Le Comité Congressionnel d'enquête se réunit à dix heures précises du matin, dans le salon P. de l'Hôtel St-Charles, sous la présidence de l'honorable R. L. Gibson, de la Louisiane.

Présents, les honorables Blackburn, du Kentucky, Reilly, de la Pennsylvanie, Stevenson, de l'Illinois, Vance, de l'Ohio, Conger, du Michigan, Woodburn, du Nevada, Darrall, de la Louisiane.

Absent, l'honorable New, de l'Indiana.

Sur la proposition du président, honorable R. L. Gibson, le comité entre immédiatement en séance exécutive et les portes se sont ouvertes au public qu'après l'ajournement, vers trois heures et demie de l'après-midi.

On nous dit que le comité est occupé à collationner certains documents qui lui ont été envoyés, et que ce soir seulement, à sept heures, on commencera à entendre les témoins.

M. Beckwith, l'avocat de District des Etats-Unis, a fait acte d'apparition au commencement de la séance et a eu une conférence secrète avec les membres du comité.

Vers midi et demi, l'honorable New, le neuvième membre du comité, qui était en retard de deux jours, s'est présenté et a pris son siége.

Nous croyons que nous ferons bien, comme une sorte de prologue, de donner de nouveau la composition du comité congressionnel, pour l'information de nos lecteurs.

Sur les neuf membres, il y a six démocrates et trois républicains.

Il est inutile de dire que le président, Mr Gibson, est un démocrate; nous le connaissons tous trop bien à la Nouvelle-Orléans et dans la Basse Louisiane.

Mr Blackburne, du Kentucky, est le second démocrate. — C'est un homme dont les capacités sont reconnues et qui est doué d'une énergie peu ordinaire.— C'est lui, qui, avec Mr Heister Clymer, de la Pennsylvanie, a mené si vigoureusement l'enquête qui a eu pour résultat la mise en accusation du général Belknapp.

Mr Vance, de l'Ohio, est un démocrate de la vieille roche, un homme droit et ferme.

Mr New, de l'Indiana, qui vient d'arriver, est le quatrième démocrate. — C'est un ex-magistrat qui a une belle réputation d'intégrité.

Messieurs Reilly, de la Pennsylvanie et Stevenson, de l'Illinois, sont des hommes nouveaux en politique, mais des démocrates convaincus et des membres consciencieux.

Messieurs Conger, du Michigan, Woodburn, du Nevada, et Darrall, de la Louisiane, sont les trois membres républicains.

Des deux premiers nous ne dirons rien. Ce sont nos adversaires politiques et nous n'avons pas le droit d'exprimer une opinion avant de les avoir entendus et jugés.

Mr Conger nous vient avec la réputation d'être très entêté dans ses vues, mais nous n'en savons encore rien personnellement.

Quant au dernier des trois, Mr Darrall, un représentant radical de la Louisiane, il est assez connu—quoique ce ne soit pas sous les mêmes rapports que Mr Gibson,— pour que nous puissions nous dispenser d'en parler.

Le comité congressionnel qui devait se réunir à sept heures du soir ne se réunit qu'à huit heures et quelques minutes, et entre aussitôt en séance exécutive.

L'honorable Gibson dit à notre reporter qu'il est possible qu'il n'y ait de séance publique que vendredi.

Le comité a reçu des documents très volumineux de Washington et il est occupé à les collationner.

La séance exécutive dure jusque après dix heures, et le comité s'ajourne ensuite au lendemain à dix heures.

COUPONS—La maison M. L. Byrne & Cie., rue du Canal 163, annonce qu'elle fera aujourd'hui une vente de coupons à moitié prix et même, pour de certains articles, aux prix des acheteurs.

—Ainsi que le câble l'a annoncé, M. Clusseret a adressé au *Gaulois* une lettre dont ce journal a été obligé, par prudence, de supprimer deux paragraphes. Voici l'extrait :

Genève, 2 mai 1876.

Monsieur,

Dans votre numéro de ce jour, vous annoncez que j'ai sollicité une grâce du maréchal Mac-Mahon.

Je ne sais ce qui peut me valoir cette suprême injure.

On m'eût pris, on m'eût même fusillé, que j'eusse trouvé la chose toute naturelle.

Si Mac-Mahon et Thiers me fusent tombés dans les mains, ils eussent subi le même sort. C'est de bonne guerre.....

.....

.....

On gracie les gens qui font des chaussons de lisière on devraient en faire.

On tue les gens de ma trempe, on ne les insulte pas.

Général E. CLUSERET.

Les gens de "ma trempe," le mot est joli de la part d'un individu chassé de l'armée française pour faux et détournement, et qui s'est compromis même aux yeux de ses complices de la Commune.

—De tous les condamnés politiques détenus à Clairvaux, il ne reste plus que Blanqui. On avait fait courir dernièrement le bruit de sa mort. La vérité est que la santé de Blanqui est fort délicate; mais il n'a jamais été sérieusement malade.

L'*Aube* nous apprend que sa sœur va le voir assez souvent.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Legs en blanc ne vaut.

La Cour Suprême vient de décider une question intéressante, en matière de testament, après l'avoir gardée sous considération près de dix-huit mois!

Mr François Bongère, habitant de la paroisse St-Charles, mort il y a plus de deux ans, a laissé un testament par lequel, après avoir nommé son exécuteur testamentaire, il déclare lui léguer la somme de.....*en blanc*, sans rien spécifier, en fait de chiffre. Par un système sans méthode, ou, si l'on préfère, par une méthode sans système, l'exécuteur testamentaire était parvenu à faire décider par la Cour de paroisse, que ce *blanc* voulait dire : *quinze mille piastres !*

Les héritiers ont naturellement fait appel d'un jugement sans fondement. Dans l'intervalle l'exécuteur testamentaire est venu à mourir; mais pas sans s'être payé le montant qu'il réclamait et que lui allouait le jugement sans pareil, du tribunal de première instance.

En fin de compte la Cour Suprême a déclaré que, vû que le testateur n'avait pas fixé le chiffre du legs, et n'avait indiqué aucune donnée pour aider la cour à en arrêter le montant, il n'était pas possible à la Cour de tester pour lui et que la disposition testamentaire en question, devait être considérée comme non écrite et ne devait produire aucun effet.

Tout cela est bel et bon, mais à quoi sert aux héritiers d'avoir gagné, puisqu'il leur est aujourd'hui totalement impossible, vu l'état d'insolvabilité dans lequel est mort le défunt testamentaire, de se faire rembourser ce qu'il a indûment touché!

La Cour Suprême.

La Cour Suprême s'est ajournée hier matin ; elle ne se réunira de nouveau que le premier lundi de novembre prochain.

Le nombre de décisions qu'elles a rendues, depuis novembre dernier, est de cinq cent quatre-vingt-trois.

Le meurtre de Roberts.

Dans notre compte-rendu de l'enquête faite par le coroner DeBlanc, relativement au meurtre de Thomas Roberts samedi soir, pendant une séance d'un club démocratique du neuvième ward, le verdict du jury a été omis.

Comme le meurtrier n'a pas été découvert encore et qu'on le dépeint comme un homme de taille moyenne avec une moustache noire épaisse et des favoris, le jury n'a pu que constater que Thomas est mort d'un coup de pistolet à la tête, que lui a tiré un homme jusqu'à présent inconnu. Mr Guillote, qui avait été arrêté, a été mis en liberté.

Le meurtre de Mr Larasche.

Le Grand Jury a trouvé bien à poursuivre Houlihan pour le meurtre de Mr Wm. Larasche. Thomas White et Matt Hogan pour complicité.

Enquête sur l'homicide de David Childs.

Hier après midi le coroner DeBlanc a fait une enquête sur les causes qui ont amené la mort de David Childs, un homme de couleur, âgé de vingt-quatre ans à peu près. Les témoignages ont été à peu près les mêmes que ceux que nous avons donnés dans notre numéro d'hier.

Un nouveau témoin a été entendu, Joséphine Johnson, une femme de couleur, employée comme blanchisseuse chez Mme Fourot, a déclaré que David Childs avant d'enfoncer la porte de Mr Fourot avait prononcé ces paroles, accompagnées d'un juron : "l'un de nous deux doit mourir."

Le jury a donc rendu le verdict suivant :

Que David Childs avait été tué d'un coup de pistolet tiré par un certain Eugène Fourot actuellement en prison, la balle ayant pénétré dans la poitrine et atteint le cœur, causant la mort.

L'accusation de vol.

Hier, tandis que le principal témoin faisait sa déposition, Mr Braughn, qui représentait l'Etat, a déclaré cesser toute poursuite.

Le témoin a admis, en tant qu'il s'agit de Paul Bernard, que ce n'était pas un viol.

Les prisonniers ont été relachés.

Arrestation de deux détrousseurs.

Vers huit heures et demie, hier, Mr S. F. Meyran, le geolier du poste de police du troisième precinct, entendant des cris étouffés, est accouru à l'angle des rues Chartres et Ste Anne et a trouvé deux individus répondant aux noms de Joss Lino et de Philippo Fazzile dans le coté de fouiller les poches d'un français vieilla âgé, nommé F. Descormier.

L'un des coquins tenait sa victime à la gorge, tandis que l'autre fouillait ses poches.

Avec l'aide d'un citoyen, Mr Meyran a arrêté les deux fripons et les a conduit au poste du troisième precinct.

On a trouvé dans les poches de Joss Lino plusieurs objets appartenant à Mr Descormier, et dans la poche de pantalon de Fazzile un pistolet tout armé.

Un cadavre.

Le caporal Hersey a trouvé, dans le fleuve, le cadavre de Henry Ahern qui s'est noyé, samedi, en pêchant, en face du Stock Landing, paroisse St-Bernard.

Incendiaires.

Vers midi et demi, l'honorable New, le neuvième membre du comité, qui était en retard de deux jours, s'est présenté et a pris son siége.

Nous croyons que nous ferons bien, comme une sorte de prologue, de donner de nouveau la composition du comité congressionnel, pour l'information de nos lecteurs.

Sur les neuf membres, il y a six démocrates et trois républicains.

Il est inutile de dire que le président, Mr Gibson, est un démocrate; nous le connaissons tous trop bien à la Nouvelle-Orléans et dans la Basse Louisiane.

Mr Blackburne, du Kentucky, est le second démocrate. — C'est un homme dont les capacités sont reconnues et qui est doué d'une énergie peu ordinaire.— C'est lui, qui, avec Mr Heister Clymer, de la Pennsylvanie, a mené si vigoureusement l'enquête qui a eu pour résultat la mise en accusation du général Belknapp.

Mr Vance, de l'Ohio, est un démocrate de la vieille roche, un homme droit et ferme.

Mr New, de l'Indiana, qui vient d'arriver, est le quatrième démocrate. — C'est un ex-magistrat qui a une belle réputation d'intégrité.

Messieurs Reilly, de la Pennsylvanie et Stevenson, de l'Illinois, sont des hommes nouveaux en politique, mais des démocrates convaincus et des membres consciencieux.

Messieurs Conger, du Michigan, Woodburn, du Nevada, et Darrall, de la Louisiane, sont les trois membres républicains.

Des deux premiers nous ne dirons rien. Ce sont nos adversaires politiques et nous n'avons pas le droit d'exprimer une opinion avant de les avoir entendus et jugés.

Mr Conger nous vient avec la réputation d'être très entêté dans ses vues, mais nous n'en savons encore rien personnellement.

Quant au dernier des trois, Mr Darrall, un représentant radical de la Louisiane, il est assez connu—quoique ce ne soit pas sous les mêmes rapports que Mr Gibson,— pour que nous puissions nous dispenser d'en parler.

Le comité congressionnel qui devait se réunir à sept heures du soir ne se réunit qu'à huit heures et quelques minutes, et entre aussitôt en séance exécutive.

L'honorable Gibson dit à notre reporter qu'il est possible qu'il n'y ait de séance publique que vendredi.

Le comité a reçu des documents très volumineux de Washington et il est occupé à les collationner.

La séance exécutive dure jusque après dix heures, et le comité s'ajourne ensuite au lendemain à dix heures.

DUPUIS—Le Comité Congressionnel d'enquête se réunit à dix heures précises du matin, dans le salon P. de l'Hôtel St-Charles, sous la présidence de l'honorable R. L. Gibson, de la Louisiane.

Présents, les honorables Blackburn, du Kentucky, Reilly, de la Pennsylvanie, Stevenson, de l'Illinois, Vance, de l'Ohio, Conger, du Michigan, Woodburn, du Nevada, Darrall, de la Louisiane.

Absent, l'honorable New, de l'Indiana.

Sur la proposition du président, honorable R. L. Gibson, le comité entre immédiatement en séance exécutive et les portes se sont ouvertes au public qu'après l'ajournement, vers trois heures et demie de l'après-midi.

On nous dit que le comité est occupé à collationner certains documents qui lui ont été envoyés, et que ce soir seulement, à sept heures, on commencera à entendre les témoins.

M. Beckwith, l'avocat de District des Etats-Unis, a fait acte d'apparition au commencement de la séance et a eu une conférence secrète avec les membres du comité.

Vers midi et demi, l'honorable New, le neuvième membre du comité, qui était en retard de deux jours, s'est présenté et a pris son siége.

Nous croyons que nous ferons bien, comme une sorte de prologue, de donner de nouveau la composition du comité congressionnel, pour l'information de nos lecteurs.

Sur les neuf membres, il y a six démocrates et trois républicains.

Il est inutile de dire que le président, Mr Gibson, est un démocrate; nous le connaissons tous trop bien à la Nouvelle-Orléans et dans la Basse Louisiane.

Mr Blackburne, du Kentucky, est le second démocrate. — C'est un homme dont les capacités sont reconnues et qui est doué d'une énergie peu ordinaire.— C'est lui, qui, avec Mr Heister Clymer, de la Pennsylvanie, a mené si vigoureusement l'enquête qui a eu pour résultat la mise en accusation du général Belknapp.

Mr Vance, de l'Ohio, est un démocrate de la vieille roche, un homme droit et ferme.

Mr New, de l'Indiana, qui vient d'arriver, est le quatrième démocrate. — C'est un ex-magistrat qui a une belle réputation d'intégrité.

Messieurs Reilly, de la Pennsylvanie et Stevenson, de l'Illinois, sont des hommes nouveaux en politique, mais des démocrates convaincus et des membres consciencieux.

Messieurs Conger, du Michigan, Woodburn, du Nevada, et Darrall, de la Louisiane, sont les trois membres républicains.

Des deux premiers nous ne dirons rien. Ce sont nos adversaires politiques et nous n'avons pas le droit d'exprimer une opinion avant de les avoir entendus et jugés.

Mr Conger nous vient avec la réputation d'être très entêté dans ses vues, mais nous n'en savons encore rien personnellement.

Quant au dernier des trois, Mr Darrall, un représentant radical de la Louisiane, il est assez connu—quoique ce ne soit pas sous les mêmes rapports que Mr Gibson,— pour que nous puissions nous dispenser d'en parler.

Le comité congressionnel qui devait se réunir à sept heures du soir ne se réunit qu'à huit heures et quelques minutes, et entre aussitôt en séance exécutive.

L'honorable Gibson dit à notre reporter qu'il est possible qu'il n'y ait de séance publique que vendredi.

Le comité a reçu des documents très volumineux de Washington et il est occupé à les collationner.

La séance exécutive dure jusque après dix heures, et le comité s'ajourne ensuite au lendemain à dix heures.

COUPONS—La maison M. L. Byrne & Cie., rue du Canal 163, annonce qu'elle fera aujourd'hui une vente de coupons à moitié prix et même, pour de certains articles, aux prix des acheteurs.

—Ainsi que le câble l'a annoncé, M. Clusseret a adressé au *Gaulois* une lettre dont ce journal a été obligé, par prudence, de supprimer deux paragraphes. Voici l'extrait :

Genève, 2 mai 1876.

Monsieur,

Dans votre numéro de ce jour, vous annoncez que j'ai sollicité une grâce du maréchal Mac-Mahon.

Je ne sais ce qui peut me valoir cette suprême injure.

On m'eût pris, on m'eût même fusillé, que j'eusse trouvé la chose toute naturelle.

Si Mac-Mahon et Thiers me fusent tombés dans les mains, ils eussent subi le même sort. C'est de bonne guerre.....

.....

.....

On gracie les gens qui font des chaussons de lisière on devraient en faire.

On tue les gens de ma trempe, on ne les insulte pas.

Général E. CLUSERET.

Les gens de "ma trempe," le mot est joli de la part d'un individu chassé de l'armée française pour faux et détournement, et qui s'est compromis même aux yeux de ses complices de la Commune.

—De tous les condamnés politiques détenus à Clairvaux, il ne reste plus que Blanqui. On avait fait courir dernièrement le bruit de sa mort. La vérité est que la santé de Blanqui est fort délicate; mais il n'a jamais été sérieusement malade.

L'*Aube* nous apprend que sa sœur va le voir assez souvent.

Devrait être abandonnée, car elle est dans une cyprière.

L'asile des fous est en bon état, mais les aliénés inoffensifs devraient être séparés des furieux.

La maison du Bon Pasteur, à besoin de moustiquaires et d'eau ; il en est de même pour l'asile des orphelins du Troisième District. Beaucoup des enfants de ce dernier établissement ont la rougeôle.

Le grand jurì condamne les administrateurs de la ville, qui permettent que les immondices soient déposées le long du fleuve.

Il se prononce contre la manière dont le jury est formé aujourd'hui.

Mortellement blessé.

Un homme nommé William Bateman a été mortellement blessé par cinq coups de poignard que lui a porté un nommé Maloney. Ce crime a été commis hier soir, à l'angle des rues Canal et Bolivar.

TEMPÉRATURE.—31 mai 1876.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin.....	74	23
Midi.....	86	30
3 P. M.....	87	30
6 P. M.....	82	28

INVENTION CANADIENNE.—La spéculation philosophique cède peu à peu la place à l'application des principes de la science aux besoins pratiques de la vie : on cherche des forces, on invente des procédés et des appareils.

La plupart des inventions ont fait tour à tour des victimes; elles ruinent quelquefois les industries qu'elles modifient ou remplacent; souvent, comme dans le cas de la vapeur, elles causent la mort de ceux qui ont l'audace de les mettre en service de leurs nécessités ou de leurs plaisirs. On sait quels dangers l'on court toutes les fois qu'on s'aventure sur cette double et étroite bande de fer où le moindre accident peut vous faire sombrer dans un abime si un train inhabile ou téméraire guide la locomotive qui vous emporte.

C'est afin de conjurer le péril constant qui menace les jours des voyageurs sur le chemin de fer que M. Ed. Richard et ses frères, natifs de Québec (Canada), ont consacré bien des années à perfectionner un serre-freins automatique qui, sans s'il ne rend impossibles, les désastres qui sont d'une trop fréquente occurence sur les voies ferrées. A ce serre-frein ils ont ajouté un moyen d'attacher les chars l'un à l'autre qui possède en avantage sur les autres inventions du même genre, qu'il détache les chars avec la même facilité qu'ils le avait unis un instant auparavant.

Quelle que soit la cause de l'accident, détraillement ou collision—un mécanisme, s'étendant de la locomotive au dernier char, arrête presque instantanément le convoi lancé à toute vitesse. Un char détraillé-t-il, il se détache de lui-même, traîne le serre-frein, coupe la vapeur et se garde d'entraîner dans son écart fatal les chars qui le précèdent ou ceux qui le suivent.

Aussi bien, au lieu d'un argus unique veillant à la sécurité des voyageurs, il y en a deux, car il est loisible au conducteur, en quelque endroit du convoi qu'il se trouve, dans le cas où il apercevrait une source de danger qui eût échappé à l'attention de l'ingénieur préoccupé de mettre aussitôt la main sur un levier qui produit le même effet que le ferait l'ingénieur à son poste.

Outre l'ingénuité qu'ils ont déployée dans leurs inventions, les frères Richard ont montré une appréciation remarquable des principes scientifiques applicables à cette spécialité. C'est ainsi qu'ils ont réussi à utiliser le poids et la vélocité de tout le train, qui, s'exerçant d'abord sur les derniers chars, empêchent ce dernier de pelle, dans le langage pittoresque des Américains, le *télescopement*, c'est-à-dire l'entrée successive avec la plus violente effraction des chars de l'arrière-train dans ceux de l'avant.

Bref, les inventeurs se font forts de prouver que ce serre-frein prévindra les collisions et les hécatombes qu'engendrent, qu'il est d'une construction peu dispendieuse, et qu'il s'ajuste sans difficulté, qu'il exige peu de réparations, qu'il fonctionne au gré de l'ingénieur et même du conducteur, et qu'il peut s'appliquer également à une partie du train ou au convoi tout entier.

Nous nous sommes abstenus à dessein d'entrer dans une minutieuse description du mécanisme employé parce que les inventeurs, avec le concours de leur associé, co-associé M. B. Giroux, exposent un modèle de leur invention à New York même, au n. 294 Broadway. On verra là une locomotive en miniature, mue par l'air comprimé, suivie de trois chars roulant sur une voie d'une cinquantaine de pieds de longueur. Messieurs Richard frères, du reste, ont déjà fait des essais en grand de leurs inventions sur les chars du Grand Tronc, en Canada, et ils ont donné ici, l'autre jour, une séance prolongée devant l'association des constructeurs de chars des Etats-Unis. Un modèle s'en trouve aussi à Philadelphie.

Nous invitons les Français qui s'intéressent aux inventions qui portent un cachet aussi marqué d'originalité et qui mettent tous ceux qui aiment à encourager les efforts du génie à examiner l'œuvre de nos compatriotes canadiens, dont les productions honorent autant notre patrie que la leur.

—M. Ricard était le *treizième* ministre de l'intérieur depuis la chûte de l'empire. Ont été ministres de l'intérieur depuis l'avènement de la République, MM :

Gambetta (4 septembre 1870).
Emmanuel Arago (18 septembre 1870).
Ernest Picard (19 février 1871).
Lambrecht (5 juillet 1871).
Casimir Périer (11 octobre 1871).
Victor Lefranc (6 février 1872).
De Goulard (7 février 1872).
Beulé (24 mai 1873).
De Broglie (26 novembre 1873).
De Fourtou (22 mai 1874).
Général de Chabaud-Latour (20 juillet 1874).
Buffet (10 mars 1875).
Ricard (9 mars 1876).

Sur ces treize ministres de l'intérieur, quatre sont morts : MM. Lambrecht, de Goulard, Beulé et Ricard.

EXPÉRIENCES DE TRACTION DE TRAMWAYS.—On lit dans la *France* du 12 mai :

La compagnie des chemins de fer parisiens tramways Nord vient d'être autorisée à faire circuler à titre d'essai une locomotive sans foyer du système Franco, sur tout le parcours de la ligne de Neuilly à Saint-Augustin.

L'inventeur de la machine a fait, depuis le mois de décembre dernier, de nombreuses expériences, qui ont été fort suivies et qui ont donné des résultats satisfaisants.

Les nouvelles expériences ont pour but de présenter à la commission le résultat des améliorations qui avaient été reconnues utiles.

La condition expresse est de ne pas dépasser une marche de dix kilomètres à l'heure.

—M. Dupanloup semble avoir complétement échoué dans la tentative qu'il a faite de faire à Rome, pour ajouter une sainte de plus au calendrier catholique.

Nous apprenons, en effet, qu'en réponse à de nouvelles instances qu'il avait faites près du pape, en vue d'obtenir la béatification de Jeanne d'Arc, l'évêque d'Orléans vient de recevoir de Rome une lettre de refus, dans laquelle la pucelle est accusée d'avoir été la première à soutenir la "doctrine hérétique des lumières intérieures."

Il paraît que cette objection est si forte aux yeux de Pie IX, qu'il n'y a aucun espoir de vaincre ses scrupules. Les catholiques français ne pourront de longtemps invoquer Sainte Jeanne d'Arc.

—M. Arsène Houssaye se porte candidat à la prochaine élection de l'Académie.

LES JAMBONS AMÉRICAINS. — Depuis quelque temps, on expédie d'Amérique en France, une grande quantité de jambons enveloppés dans des toiles imprégnées d'une substance colorante jaune; ces toiles sont revêtues d'une étiquette portant l'indication de "Cincinnati."

C'est le chromate de plomb qui sert à colorer ces toiles, et bien que les jambons en soient isolés par une feuille de papier, M. le préfet de police, sur l'avis du conseil d'hygiène, vient d'en interdire la vente, en vertu de l'ordonnance du 15 juin 1862, prohibant l'emploi de substances toxiques pour la conservation des aliments.

L'INDUSTRIE DU FROMAGE DANS LE CANTON DE FRIBOURG (Suisse).—Le recensement de la fabrication des fromages dans le canton de Fribourg, pour l'année 1875, montre qu'il a été fabriqué 35,296 quintaux de toute espèce de fromage pour le prix de.....

	2,240,519 40
En beurre et crème.....	634,606 75
En sérac et petit-lait.....	185,202 73
	3,109,758 97
Il a été vendu, en outre, 1,557,878 pots de lait 20 1/2 pour.....	315,277 37
Total.....	3,425,036 34

Le fromage gras a été vendu, en moyenne, à 73 fr. le quintal, le mi-gras à 57 fr. 45, le maigre à 46 fr. 48.

Pour la fabrication du fromage, il a été employé 17,743,963 pots de lait, ce qui supposerait un peu plus 5 pots pour une livre fromage.

Si on résume la totalité des produit obtenus, on trouve que le lait coulé on vendu a rapporté 17 c. 3/4 par pot. Cette valeur de 17 c. 3/4 est probablement au-dessous du taux réellement obtenu, attendu que, si les tableaux sont fidèles dans l'indication du lait, ils ne le sont plus dans la mention des résidus en crème, sérac et petit lait, qui n'ont pas été partout exactement notés.

— La *Gazette de Cologne* confirme ce qu'elle avait dit précédemment de la triste situation des affaires commerciales en Allemagne. Il paraît même que le nombre des effets non payés et des traites protestées est si considérable, que les avoués de Berlin ne peuvent suffire à la besogne qui de ce chef leur incombe, et que le nombre des commis-greffiers chargés de l'enregistrement des protêts au tribunal a dû être plus que doublé.

Ce détail prouve qu'il n'y avait aucune exagération dans les renseignements déjà fournis par nous à cet égard.

—74—

Réglez les fonctions du corps—Cet avis devrait être suivi avec empressement par ceux qui souffrent des habitudes irrégulières du corps ou des désordres de la vessie ou des reins. L'inactivité des boyaux ou des organes urinaires est promptement rectifié par ce diurétique apéritif et fortifiant, les "Hostetter's Stomach Bitters", et comme toutes les affections des organes ont une forte tendance à devenir chroniques, et cela rapidement, il ne faut pas retarder d'un moment l'usage des bitters. L'action de cet incomparable correctif sur les boyaux diffère grandement de l'action d'une moderne drastique, en ce qu'elle n'est jamais violente ou précipitée, mais toujours douce et naturelle, et ses effets sur la vessie et les reins sont fortifiants aussi bien que stimulants. L'essor qu'il donne à la digestion le rend aussi très désirable comme tonique général.

Décédé, hier, 31 mai, à trois heures et demie de l'après-midi, LUCIEN GEX, âgé de cinquante-neuf ans, natif de Savoie (France.) Ses amis et